



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0334

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Dispositifs d'accompagnement au relogement - Attribution d'une subvention à Alliade habitat et à la Ville de Bron

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beauteemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0334**

commission principale : urbanisme

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Dispositifs d'accompagnement au relogement - Attribution d'une subvention à Alliade habitat et à la Ville de Bron**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terraillon à Bron fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 22 février 2008. Ses objectifs sont la redéfinition d'une armature urbaine cohérente, la restructuration des copropriétés en unités de petite taille dans un souci de meilleure appropriation et de gestion, le renouvellement et la diversification de l'offre de logements au travers d'opérations de démolition/reconstruction. Le programme de démolition est établi à 390 logements.

Le partenariat entre Alliade habitat, la Commune de Bron et la Communauté urbaine de Lyon est formalisé depuis 2006 autour des objectifs de relogement liés à l'ORU. Une convention tripartite délibérée le 10 juillet 2006 portait sur la période 2006-2010 et a été prolongée par un avenant approuvé par délibération n° 2010-1306 du Conseil du 15 février 2010. Depuis, des conventions financières sont adoptées annuellement pour assurer la continuité du relogement opérationnel dans le cadre de l'ORU.

La première phase de l'opération porte sur le secteur Caravelle. Les relogements sont achevés et les travaux d'aménagement sont en cours. La phase 2 concerne la copropriété Terraillon et fait l'objet d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), dont l'aménageur a été désigné en décembre dernier. Le relogement est en cours sur la copropriété où près de 200 ménages sont concernés. A ce jour, plus de 50 % des familles vivant sur la zone de démolition de Terraillon ont été relogées.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de poursuivre la mission de relogement pour 2014.

La mission relogement

Sous maîtrise d'ouvrage Alliade habitat, la mission relogement prévoit différentes dispositions visant à accompagner le relogement des ménages concernés :

- un chargé de relogement et gestion de proximité qui est l'interlocuteur pour les habitants concernés par le relogement opérationnel. Il assure également une mission de proximité et un lien avec les partenaires sur les copropriétés Caravelle et Terraillon où Alliade habitat a des logements dans le diffus,
- une mission de coordination et supervision du relogement pour faire le lien avec la stratégie globale de l'ORU.

Le montant global de la mission relogement est évalué à 90 820 € TTC pour l'année 2014. Le plan de financement ci-dessous prévoit une participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 45 410 € TTC.

	Répartition (en %)	Montant (en €)
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	34	30 879
Communauté urbaine de Lyon	50	45 410
Commune de Bron	8	7 265
Alliade habitat	8	7 266
Total	100	90 820

Le soutien à l'accèsion sociale

En complément de ce dispositif, afin d'accompagner le relogement et favoriser les parcours résidentiels, la Commune de Bron et la Communauté urbaine ont décidé de soutenir financièrement l'accèsion sociale dans les conditions exclusives de l'ORU de Terrailon.

Le montant de la subvention par ménage est de 2 % du prix d'acquisition du nouveau logement plafonné à 3 000 € sur présentation d'un acte notarié d'acquisition d'un logement achevé depuis moins de 5 ans, de 8 % du prix d'acquisition plafonné à 10 000 € sur présentation d'un acte notarié d'acquisition du logement achevé depuis plus de 5 ans.

Le nombre de ménages susceptibles de bénéficier du dispositif est estimé à une dizaine dans le cadre de la tranche ferme de la ZAC Terrailon. Le dispositif est estimé, aujourd'hui, à 50 000 € dont 80 % sont à la charge de la Communauté urbaine. Il est géré par la Commune de Bron qui apporte le financement complémentaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 45 410 € au profit d'Alliade habitat, pour la mission relogement,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement à hauteur de 40 000 € maximum à la Commune de Bron dans le cadre de son soutien à l'accèsion sociale sur l'opération de relogement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon à Bron,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron et Alliade habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 21 juin 2003 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 40 000 € pour l'année 2015, en dépenses sur l'opération n° OP17O0827.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 204141 - fonction 824 - opération n° OP17O0827 pour un montant de 40 000 €.

5° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° OP17O0047 pour un montant de 45 410 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.